
Programme de Formation

DROIT ADMINISTRATIF APPLIQUE AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

Organisation

Durée : 20 heures et 15 minutes

Mode d'organisation : Klassikaal

Contenu pédagogique



Public visé

Les participants proviennent des administrations régionale et communautaires bruxelloises (niveau A, B et C).



Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif d'apporter une connaissance de base des principes de droit administratif à des agents de niveau A, B et C issus des administrations bruxelloises.



Description

INTRO

Le droit administratif sous-tend l'organisation et le fonctionnement des administrations locales et para-régionales. Aussi, il importe pour les agents d'en maîtriser les principes de base. Il y a donc lieu de leur proposer une formation axée sur les principes généraux de droit administratif.

CONTENU

1) La place de la commune dans l'organisation administrative de la Belgique

- L'environnement institutionnel de la commune
- L'environnement local de la commune
- L'organisation de l'administration communale

2) Le droit administratif

- Les définitions
- Les sources du droit
- Les lois du service public

3) Les agents de l'administration

- Les principes généraux de la fonction publique
- Les agents statutaires
- Les grades légaux
- Le personnel contractuel

4) L'emploi des langues

- Le champs d'application des règles d'emploi des langues
- Les différents principes

5) Les biens de l'administration

- Les domanialités
- Les expropriations
- Les réquisitions



- Les servitudes d'utilité publique
- 6) Les actes de l'administration
 - L'acte administratif unilatéral
 - Les contrats de l'administration
- 7) Le contrôle et la responsabilité de l'administration
 - Les responsabilités
 - Les contrôles



Prérequis

Niveau A/B/C.



Modalités pédagogiques

Le dispositif pédagogique proposé croise méthodes transmissives, collaboratives et interactives. Les participants sont sollicités tant individuellement que collectivement. Les techniques d'animation favorisant la collaboration et la co-construction de savoirs prévalent. Extraits de jurisprudence, casus, lecture de réglementation sont mobilisés à travers différentes méthodes pédagogiques tournées vers l'apprenant.